

GENTILLY, le 1er Février 2008

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2008**

PRESIDENT : M. JOUBERT, Maire.

PRESENTS : M. JOUBERT - Mme TORDJMAN-PLANAS - M. COHEN – M. MUGNIERY –
M. DAUDET – M. ALLAIS - M. AGGOUNE – Mme GUILLEMAIN - Mme COSNARD –
M. SANOKHO - M. LABAUME – Mme DELAPLACE - Mme TEGLIA – Mme HENOCQUE -
M. DEXET – M. PRA – M. DEBOIS– Mme MORELLE – Mme MELIN – Mme NAZE – M. KROP –
M. BOMBLED – Mme BACCARO – Mlle CLERC - Mme QUÊME – M. HURTAUD - M. GERUS –
Mme LE GUYADER - Mlle N’GUYEN.

ABSENTS REPRESENTES : - M. DESLANDE par Mme MORELLE
- Mme FRUCHARD-MULLER par M. DAUDET
- Mme TACCOLINI par Mme TORDJMAN-PLANAS

ABSENTE EXCUSEE : - Mme BILLETTE DE VILLEMEUR –

SECRETAIRE : - Mlle N’GUYEN

La Séance est ouverte à 21 h .

- **Le Compte-Rendu de la Séance du 12 DECEMBRE 2007 est adopté à l'UNANIMITE.**

Installation de Monsieur Michel HURTAUD.

■ Monsieur **JOUBERT**, Maire, après avoir donné connaissance de la Démission de Monsieur Philippe **QUÊME**, élu sur la Liste " On change de siècle, changeons d'équipe ", déclare installer dans les fonctions de Conseiller Municipal, le candidat suivant de la liste, Monsieur Michel **HURTAUD**, conformément à l'Article L 270 du Code Electoral.

■ A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame **LE GUYADER** Martine en tant que titulaire et confirme Monsieur **GERUS** Jean Louis en tant que suppléant au sein du Conseil Communautaire suite à la démission de Monsieur **QUÊME** Philippe du Conseil Municipal de Gentilly.

ADMINISTRATION GENERALE

■ Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **JOUBERT** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal prévues à l'Article L 2122-22 du Code. (Elles sont consultables au secrétariat central).

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

■ FINANCES PUBLIQUES

◆ Le conseil municipal approuve :

le Budget Primitif de l'Exercice 2008 de la façon suivante :

BUDGET VILLE M 14

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst.
011	Charges à caractère général	4 921 914,00		27	5	
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 617 955,00		27	5	
014	Atténuations de produits	3 660,00		27	5	
65	Autres charges de gestion courante	3 171 669,00		27	5	
66	Charges financières	1 205 800,00		27	5	
67	Charges exceptionnelles	93 865,00		27	5	
68	Dotations aux provisions	40 000,00		27	5	
023	Virement à la section d'investissements	540 400,40		27	5	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 129 309,60		27	5	
70	Produits des services, du domaine et ventes.		1 972 760,00	27	5	
73	Impôts et taxes		18 445 490,00	27	5	
74	Dotations et participations		6 735 707,00	27	5	
75	Autres produits de gestion courante		379 800,00	27	5	
013	Atténuation de charges		71 110,00	27	5	
76	Produits financiers		35 510,00	27	5	
77	Produits exceptionnels		84 196,00	27	5	
	Total Propositions nouvelles du Maire	27 724 573,00	27 724 573,00			

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitres		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		Dépenses		Pour	Contre	Abst.
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 750,00		27	5	
204	Subventions d'équipement versées	450 000,00		27	5	
21	Immobilisations corporelles	1 594 610,00		27	5	
23	Immobilisations en cours	1 598 400,00		27	5	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 470 050,00		27	5	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	15 110,00		27	5	
			Recettes			
13	Subventions d'investissement		359 430,00	27	5	
16	Emprunts et dettes assimilées		2 835 000,00	27	5	
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		740 000,00	27	5	
27	Autres immobilisations financières		155 450,00	27	5	
024	Produits des cessions		425 330,00	27	5	
021	Virement de la section de fonctionnement		540 400,40	27	5	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		1 129 309,60	27	5	
	Total Propositions nouvelles du Maire	6 184 920,00	6 184 920,00			

les documents du "Legs Debray" pour l'Exercice 2008 de la façon suivante :

BUDGET LEGS DEBRAY M4

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst.
011	Charges à caractère général	22 650,00		32		
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00		32		
75	Autres produits de gestion courante		112 650,00	32		
	Total Propositions du Maire	112 650,00	112 650,00			

■ PERSONNEL COMMUNAL

◆ Par 27 Voix Pour et 5 Abstentions, le conseil municipal approuve :

⇒ La création, à compter du 1^{er} février 2008, de trois emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique de 1^{ere} classe, et la suppression de trois emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique de 2^e classe.

le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOI	Emplois budgétaires au 1 ^{er} janvier 2008	Emplois budgétaires au 1 ^{er} février 2008	
Adjoint technique de 2e classe	136	133	- 3
Adjoint technique de 1e classe	13	16	+ 3

⇒ La création, à compter du 1^{er} février 2008, de quatre emplois du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^e classe et de deux emplois du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au grade d'adjoint territorial d'animation de 2^e classe, et la suppression de six emplois du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^e classe.

le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOI	Emplois budgétaires au 1 ^{er} janvier 2008	Emplois budgétaires au 1 ^{er} février 2008	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 ^e classe	15	9	- 6
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^e classe	5	9	+ 4
Adjoint territorial d'animation de 2 ^e classe	28	30	+ 2

⇒ La création, à compter du 1^{er} février 2008, d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial, et la suppression d'un emploi du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux au grade de technicien supérieur en chef territorial.

le tableau des effectifs est modifié comme suit:

EMPLOI	Emplois budgétaires au 1 ^{er} janvier 2008	Emplois budgétaires au 1 ^{er} février 2008	
Attaché territorial	22	23	+ 1
Technicien supérieur en chef territorial	2	1	- 1

⇒ La création, à compter du 1^{er} février 2008, d'un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur territorial, et la suppression d'un emploi du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux au grade de technicien supérieur territorial.

le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOI	Emplois budgétaires au 1 ^{er} janvier 2008	Emplois budgétaires au 1 ^{er} février 2008	
Rédacteur territorial	18	19	+ 1
Technicien supérieur territorial	2	1	- 1

⇒ La création , à compter du 1^{er} février 2008, d'un emploi de chargé de mission pour une durée de 18 mois.

les missions de cet agent seront de mettre en œuvre, en relation avec l'ensemble des partenaires et acteurs économiques, les orientations stratégiques de la collectivité en matière :

1. de développement économique des entreprises du territoire,
2. d'accès à l'emploi et à la formation dans le cadre des réflexions sur l'emploi mises en place par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre

⇒ La création, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2008, de deux emplois non permanents de régisseur général.

Ces agents seront chargés d'assurer la conception, la réalisation et le bilan des différentes manifestations devant se dérouler aux mois d'avril, mai et juin au sein de la ville de Gentilly. Ils devront avoir des connaissances et une expérience dans les Régies Générales et les Régies « son et lumière », dans la gestion d'évènements, dans la programmation et l'aide au montage d'activités.

■ URBANISME

◆ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

⇒ Le bilan de clôture définitif de la ZAC du Centre Ville, présenté par la SEMASEP, arrêté au 30 juillet 2007, qui fait apparaître un résultat positif de 25 349 € en donnant quitus à la SEMASEP de sa gestion sous réserve du versement de la somme de 25 349 € correspondant au résultat positif de l'opération.

■ PERSONNES A MOBILITE REDUITE

◆ **Le conseil municipal prend acte** du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (Rapport consultable à la direction Bâtiments/patrimoine)

■ ENSEIGNEMENT

◆ **A l'unanimité, le conseil municipal approuve :**

⇒ **les séjours de classe de découverte suivants :**

- au centre socio-éducatif "*Les Freinets*" à **CHATEL** (Haute-Savoie) :

- du 11 mars 2008 (départ au matin)
- au 25 mars 2008 (retour au soir)
 - ⇒ pour 2 classes de l'école élémentaire Gustave Courbet (1 CM2 et 1 CM1/ CM2)

- au centre de vacances de Vitry-sur-Seine "*La Bouillabaisse*" à **LA CROIX VALMER** (Var) :

- du 6 mai 2008 (départ au matin)
- au 20 mai 2008 (retour au soir)
 - ⇒ pour 1 classe de l'école élémentaire Victor Hugo (1 CM2)

- au centre de vacances de La Courneuve à **MESCHERS** (Gironde) :

- du 16 mai 2008 (départ au matin)
- au 31 mai 2008 (retour au soir)
 - ⇒ pour 2 classes de l'école élémentaire Lamartine (1 CM2 et 1 CM1/ CM2)

⇒ **Par 31 Voix Pour et 1 Abstention, le conseil municipal approuve les séjours de classe lecture/écriture suivants :**

⇒ Ecole LAMARTINE élémentaire pour 2 classes (1 CP et 1 CP/CE1)

- du 31 mars 2008 (départ au matin)
- au 4 avril 2008 (retour au soir)

⇒ Ecole H.BARBUSSE élémentaire pour 2 classes (2 CP)

- du 7 avril 2008 (départ au matin)
- au 11 avril 2008 (retour au soir)

⇒ Ecole G.COURET pour 3 classes (3 CP)

- du 16 mai 2008 (départ au matin)
- au 31 mai 2008 (retour au soir)

■ **ENFANCE**

◆ **Sont approuvés à l'unanimité** les Tarifs 2008 des mini-séjours à Bourron-Marlotte organisés dans le cadre des activités des centres de loisirs maternels.

Formule de calcul du taux d'effort	Taux d'effort appliqué au quotient familial	Propositions 2008
$\frac{144 \text{ €} \times 0.70}{1067}$	9.5% du QF	Minimum (toutes déductions comprises)= 18 € Minimum: 36 € Maximum: 101 €

■ **ENFANCE -Relais assistants maternels**

◆ **Est également approuvée à l'unanimité** la convention "Plan crèche" au profit des structures d'accueil de la petite enfance pour l'attribution d'une subvention d'investissement relative au programme d'équipement du Relais Assistants Maternels : **145 434 €**

■ **MEDIATHEQUE**

◆ **Est approuvée à l'unanimité** la convention tripartite établie entre David DUMORTIER auteur, la Maison des écrivains et de la littérature et la Ville pour des ateliers d'écriture dans les établissements scolaires de Gentilly, permettant la création d'un recueil de textes poétiques et de chansons : Ces ateliers sont organisés dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le service culturel municipal. Ils se déroulent de Novembre 2007 à Février 2008 ; 3 classes sont concernées (école élémentaire Gustave Courbet, classe de CM1, Collège Rosa PARKS, classes de 6^{ème} et 5^{ème}) pour un ensemble de 12 séances, Le montant global de cette activité s'élève à **2188,32 €**

■ **JEUNESSE**

◆ **Est approuvée à l'unanimité** la modification des statuts de l'association « Mission Locale du Nord-Ouest du Val-de-Marne » (les statuts sont consultables au service jeunesse)

AFFAIRES DIVERSES

■ Les affaires suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- ⇒ La création de 4 emplois dans le cadre de contrats d'apprentissage en alternance pour des jeunes de 16 à 25 ans. Délibération modificative
- ⇒ La modification de l'article 5 de la délibération en date du 1^{er} septembre 1999 de la façon suivante : les dépenses et recettes résultant des présentes seront respectivement comptabilisées aux chapitres 012 « Charges de personnel », 011 « Charges à Caractère Général » et 74 « Dotations et Participations » du Budget Communal.
- ⇒ L'avenant N°1 au marché passé selon la procédure adaptée avec BETOM s.a. pour la mise en oeuvre d'une solution à la constitution de la Base de Données Urbaines et du Système d'Information Géographique de la ville de Gentilly. : Le montant du marché est désormais fixé à **46.120 €HT** au lieu de **56.098,50 €HT** grâce à une moins value de **9.978,50 €HT**.
- ⇒ Une convention avec le SIPPEREC pour l'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le Syndicat au titre des compétences d'électricité.
- ⇒ L'adhésion de la Ville à l'association Villes Internet.
- ⇒ La convention établie avec la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la piscine de Fresnes, le mercredi de 10h à 11h, jusqu'à la fin du mois de juin 2008.
- ⇒ L'avenant N°1 au contrat maintenance du logiciel MARCO avec la Société AGYSOFT sise 95, rue Pierre Floulens (34090) MONTPELLIER pour la maintenance du logiciel MARCO :
Montant T.T.C : 7 467,82 €
- ⇒ La convention établie entre la Ville et la Mutuelle MCD, pour l'exonération du ticket modérateur de ses adhérents auprès du Centre Municipal de Santé.
- ⇒ La convention établie entre la Société SANOFI et la ville de GENTILLY pour permettre la collaboration entre la Médecine du Travail de SANOFI et le Centre Municipal de Santé sur le thème de l'orthoptie.
- ⇒ Le mémoire établi par le Maire en vue du remboursement par le C.C.A S. du coût des repas servis aux Foyers des personnes âgées, durant l'année 2006 : **1 481,69 €**
- ⇒ Le contrat établi, à titre précaire, entre la Ville de Gentilly et l'école maternelle de Bagneaux sise Place de l'Hôtel de ville (77167 Bagneaux sur Loing) représentée par Monsieur Gilbert VIALLO, Instituteur, concernant les locaux sis 74 rue Murger à (77780) BOURRON MARLOTTE.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

**LA SECRETAIRE,
Carinne N'GUYEN**

**LE MAIRE,
Yann JOUBERT**